

Montreuil, le 28 septembre 2026 – Communiqué de la Fédération CGT des services publics

Les enfants, la grande cause nationale oubliée

La Fédération CGT des Services publics (FDSP) était présente, le 21 septembre 2026, place Vendôme (Paris) lors du rassemblement organisé par la Coalition Féministe et Infantile à laquelle elle participe depuis sa création en 2024.

À cette occasion, la CGT a tenu à rappeler son engagement dans son combat pour la mise en place d'une « loi intégrale, avec un budget intégral ». Forte de ses valeurs, la CGT dénonce tout système de domination, d'exploitation et de violences, aussi bien dans notre société qu'au travail.

La FDSP rappelle que c'est une des fédérations qui organise les professionnel·les de la petite enfance, du médico-social et de la santé (PMI). Ces professionnel·les reconnaissent être empêché·es de bien travailler dans leur quotidien. Ces agent·es se retrouvent face à des femmes et des enfants victimes de violences ou en danger de l'être et qu'ils ou elles ne peuvent accompagner correctement faute de moyens. Ces agent·es ne sont pas les seul·es, dans leur champ à rencontrer des difficultés, les mêmes problématiques se retrouvent dans les secteurs de la justice, de la police, de l'éducation, de la protection de l'enfance, du soin et du lien. Ces professionnel·les tirent la sonnette d'alarme depuis des années et dénoncent la maltraitance institutionnelle à laquelle ils et elles participent par manque de moyens et de reconnaissance.

La situation a atteint un point tel que, dans ces secteurs, nous avons de plus en plus de professionnel·les en mal être au travail, en épuisement professionnel, en burn-out, parce que conscient·es d'être empêché·es d'effectuer le travail et de ne pouvoir protéger. Un grand nombre d'agent·es jettent l'éponge.

Le tableau est donc bien sombre, en particulier, dans les services de la protection de l'enfance, malgré des années de dénonciation et d'alerte sur les dysfonctionnements et le manque de moyens.

La CGT tient à rappeler l'impact des logiques d'austérité et répressives qui ont dénaturé l'ordonnance de 1945 : un enfant en danger peut basculer dans la délinquance, mais un enfant délinquant est en danger. Les enfants sont davantage pointés du doigt pour leurs actes pénaux que protégés lorsqu'ils et elles prennent la parole.

C'est donc un fait : les enfants en risque ou en danger sont les grands oubliés de l'électorat des dirigeant·es politiques libéraux et capitalistes. Leur voix, leurs cris sont loin d'être entendus. Tout comme ceux des professionnel·les engagé·es et déterminé·es au quotidien pour prévenir, accompagner et protéger.

La réalité, dans notre pays, c'est :

- Des écoles d'éducateur·ices et d'assistant·es sociaux·ales qui ferment et des diplômes vidés de leur substance par les réformes successives ;
- Les services de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE) débordés, avec 385 000 mineurs et jeunes majeurs « suivis » par l'Aide sociale à l'enfance, pour moitié environ placés hors de leur milieu de vie habituel et pour moitié suivis via une mesure à domicile, avec dans le même temps des milliers d'informations préoccupantes en attente ;
- Des équipes en sous-effectif donnant lieu à des embauches de personnels précarisés et non qualifiés, sources de risques. Nous rappelons que si la « tolérance zéro » doit s'appliquer en matière de violences de la part des professionnel·les sur les enfants, elle ne dédouane en aucun cas les

employeurs en matière de prévention, de formation, de suivi et d'embauche de personnels qualifiés;

- Des lieux d'accueil où, faute d'encadrement et parfois à cause de mauvaises orientations, la violence s'exerce des adultes sur les enfants et des enfants entre eux. Combien d'enfants à qui l'on doit protection se retrouvent victimes du système prostitutionnel ou se retrouvent, en fin de parcours, à la rue parce que les accompagnements s'arrêtent brutalement ?
- Ce sont aussi des accords entre les exécutifs départementaux et les parquets pour privilégier à tout prix le maintien à domicile, le maintien du lien avec les parents même en cas de violences avérées et de condamnation parce qu'au fond, un placement en établissement coûte cher. Certains parleront de la violence émotionnelle, du traumatisme pour un enfant que représente un placement et nous sommes bien d'accord avec cela. Mais quand les violences sont avérées, comment protéger les enfants si ce n'est en les accueillant dans un lieu sûr pour qu'ils puissent commencer à se reconstruire ?
- La prévention revient parfois sur le devant de la scène, parce qu'après avoir été torpillée par les pouvoirs publics, finalement, ils s'aperçoivent que prévenir coûte moins cher ! La logique financière gouverne, elle reste dominante dans le schéma de pensée pour protéger les enfants, cela doit cesser.
- De fait, l'enjeu de la protection de l'enfance n'est qu'un coût aux yeux de nombreux gestionnaires et responsables politiques ! Prix de journée, frais d'entretien pour les assistant-es familiaux-ales, prix des vacances... Tout se résume à des tableaux Excel, **l'humain est oublié, les enfants sont oubliés.**

Ce sont les conseils départementaux qui ont la compétence de la protection de l'enfance, des collectivités territoriales dont les budgets baissent chaque année. En 2026, ce sont 4,7 milliards d'économies qui sont demandés aux collectivités, donc autant d'argent qui ne pourra pas être consacré à la protection des enfants, dans les écoles, les collèges pour accueillir correctement les enfants, dans des lieux d'accompagnement et de placements pour les enfants...

La CGT et plus largement la Coalition Féministe et Infantile exigent que les moyens nécessaires soient enfin mis sur la table pour répondre à cette situation indigne. La dynamique de la loi intégrale est précieuse et pose des jalons indispensables. Elle ne résoudra pas tout, évidemment, mais on ne peut pas se payer le luxe de s'en passer ; l'enjeu est trop grave. Le projet de loi adopté par l'Assemblée en juillet, dit « PJJ enfance », devait changer radicalement les choses pour l'ASE et tous les enfants en danger ou en risque de l'être ; l'espoir était immense, il a échoué.

Il est donc temps d'agir et nous exigeons immédiatement :

- La mise en place d'un service public national de la protection de l'enfance afin que la protection de l'enfance ne soit pas une variable d'ajustement dans les budgets des collectivités, mais qu'elle soit, au contraire, sanctuarisée, ce qui permettra de garantir l'équité entre les territoires ;
- Le recrutement de personnels qualifiés et formés ; et l'abrogation de la réforme des diplômes du travail social ;
- Des moyens pour la justice : juges, greffier-ères, médiateur-ices, éducateur-ices de la PJJ, etc. ;
- Le développement d'établissements d'accueil dotés de moyens suffisants, sécurisés, en nombre suffisant et contrôlés.

Les solutions existent, la réponse doit être globale, coordonnée et financée pour l'avenir et la protection de nos enfants d'aujourd'hui et de demain. Il y a urgence, nous ne pouvons plus attendre et rester spectateur-ices impuissant-es du naufrage – faute de faire les choix qui s'imposent. Les responsables ou plutôt les irresponsables politiques qui nous gouvernent sont coupables. Nous le disons avec gravité.

Pour notre part, nous refusons d'être complices et continuerons à nous mobiliser sans relâche, notamment en participant aux rassemblements organisés partout en France devant les tribunaux, lors de la grande mobilisation du 29 septembre pour la défense de la Fonction publique et des salaires ainsi que le 5 octobre pour la marche organisée par la Coalition Féministe et Infantile qui se rendra à l'Assemblée nationale.